

# INSCRIPTION À INSURANCEPLUS POUR LES CLIENTS ENTREPRISES (DÉCLARATION D'ADHÉSION)

Veuillez compléter intégralement ce formulaire, le signer puis le retourner à: **Swisscard AECS GmbH, Postfach 227, CH-8810 Horgen.**

## Mieux protégé avec InsurancePlus

Avec une assurance annulation et interruption de voyage et une assurance casco complète pour voiture de location, le paquet InsurancePlus vous assure comme il se doit lorsque vous ou vos collaborateurs êtes en déplacement.

**X** **Oui**, notre société souhaite bénéficier d'**InsurancePlus pour tous les titulaires de cartes sur le compte de la société mentionné ci-dessous et adhérer à l'assurance InsurancePlus.** L'inscription concerne la/les carte(s) suivante(s), émise(s) par Swisscard AECS GmbH (ci-après «l'émettrice des cartes») au profit de ma société en tant que titulaire du compte de la société, c'est-à-dire toutes les cartes destinées aux collaborateurs reliés à ce compte de la société.

## INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

Nom de la société selon registre du commerce:

Numéro du compte de la société (à remplir seulement par les clients existants):

Rue/n°:

NPA/localité:

Pays:

## PRESTATIONS ASSURÉES

Assurance facultative InsurancePlus **«Assurance annulation et interruption de voyage»** ainsi que **«Assurance casco complète pour voiture de location»** lorsque le voyage ou la location de voiture a **été réglé(e) au moins à 50% avec la carte.** Les sommes d'assurance s'élèvent à 5 000 CHF maximum en cas d'annulation ou d'interruption du voyage. L'assurance casco complète pour voiture de location couvre

les dommages à hauteur de 80 000 CHF maximum sur les véhicules de location. La somme d'assurance s'élève à 40 CHF par jour pour le temps de location non utilisé, à concurrence de 500 CHF; à 500 CHF pour les frais de rapatriement du véhicule de location et à 500 CHF pour les frais de serrurerie.

## REMARQUES

InsurancePlus repose sur un contrat d'assurance collectif que l'émettrice des cartes a conclu avec la compagnie d'assurance AWP P&C S.A., Saint Ouen (Paris), succursale de Wallisellen (Suisse) (ci-après «l'assureur»). L'assureur et l'entité en charge du règlement de sinistres pour toutes les prestations d'InsurancePlus est Allianz Partners.

La prime d'InsurancePlus s'élève à 5 CHF ou 3 EUR par mois par carte. Les primes d'assurance de chaque carte individuelle sont débitées et imputées sur la facture mensuelle, indépendamment du mode de facturation/paiement choisi (paiements centralisés ou individuels).

Les conditions d'assurance complètes peuvent être consultées sur Internet à l'adresse [swisscard.ch/condition](http://swisscard.ch/condition) ou commandées auprès de Swisscard AECS GmbH.

La couverture d'assurance d'InsurancePlus entre en vigueur après vérification de la présente déclaration d'adhésion et après son acceptation par l'assureur, à la date confirmée par Swisscard

AECS GmbH et après utilisation de la carte de crédit concernée. La couverture d'assurance expire dans tous les cas à la fin de la relation contractuelle relative à la carte, conformément aux conditions générales de l'émettrice des cartes, ou en cas de résiliation écrite par la société ou par l'assureur. InsurancePlus peut être résiliée à tout moment par la société – mais pas par les titulaires de cartes – sans que la relation contractuelle relative à la carte existant entre la société et l'émettrice des cartes soit rompue ou que d'autres prestations d'assurance soient concernées. La résiliation est possible à tout moment et pour toutes les cartes. Elle est effective à la date confirmée par Swisscard AECS GmbH, généralement une semaine après réception par celle-ci de la résiliation écrite. Les primes sont débitées jusqu'à cette date.

Les demandes de prestations découlant d'InsurancePlus sont exclusivement opposables à l'assureur, conformément aux conditions d'assurance, mais en aucun cas à l'émettrice des cartes.

## DÉCLARATION D'ADHÉSION DE L'ENTREPRISE REQUÉRANTE

Au nom de l'entreprise requérante (ci-après «entreprise» ou «nous»), nous déclarons qu'en signant la présente déclaration d'adhésion, tous les titulaires de cartes du compte d'entreprise mentionné ci-dessus adhèrent à la société InsurancePlus conformément aux conditions d'assurance qui s'appliquent au produit de carte respectif. Nous avons lu, compris et accepté sans réserve les conditions d'assurance ainsi que les dispositions de protection des données qui y sont prévues et l'échange de données qui en résulte (en particulier le ch. 11 des CGA compris dans les conditions d'assurance). Nous autorisons par la présente l'émettrice, l'assureur (y compris les entreprises prestataires de services) et les tiers impliqués de toute autre manière qui ont leur siège en Suisse ou à l'étranger (y compris les médecins, les autorités administratives ainsi que d'autres assureurs), en les déliant d'un éventuel secret professionnel ou devoir de confidentialité, à traiter, échanger entre eux, transmettre et mettre à disposition de toute autre manière toutes les informations concernant l'entreprise (respectivement, les titulaires de cartes) nécessaires pour la conclusion et la gestion de l'assurance InsurancePlus. En particulier, nous déliions l'émettrice dans cette mesure d'éventuelles obligations de confidentialité et l'autorisons – aux fins précitées – à révéler qu'il existe une relation de carte entre l'émettrice et l'entreprise (respectivement, les titulaires de cartes). Nous nous engageons à informer les titulaires de cartes – ainsi que d'éventuelles autres personnes assurées – de l'adhésion à InsurancePlus, des conditions d'assurance ainsi que des prestations qu'elles comprennent, des dispositions sur la protection des

données et de l'échange de données qui en résulte (en particulier le ch. 11 des CGA compris dans les conditions d'assurance). De même, nous informerons tous les titulaires de carte – ainsi que d'éventuelles autres personnes assurées – d'une éventuelle sortie d'InsurancePlus. Les conditions d'assurance complètes et les informations pour les assurés des assurances collectives peuvent être consultées en tout temps sous [swisscard.ch](http://swisscard.ch) ou être demandées à l'émettrice. Les conditions d'assurance seront acceptées au plus tard avec la première utilisation de la carte. L'entreprise s'engage à soutenir au mieux les titulaires de cartes lorsqu'ils font valoir des prestations d'assurance contre les assureurs.

La protection d'assurance peut être acquise à titre de prestation accessoire à la carte. L'émettrice agit en qualité de courtier pour l'adhésion au contrat d'assurance collective entre l'émettrice et l'assureur. Elle se charge en outre de tâches administratives liées à la gestion de la protection d'assurance (p.ex. gestion de la conclusion de contrats, encaissement de primes, gestion de sinistres, statistiques). L'émettrice est indemnisée par l'assureur pour les dépenses en personnel, techniques (p.ex. équipement informatique) et autres liées au courtage et à la gestion de la protection d'assurance. L'indemnisation correspond à une rémunération conforme au marché pour les prestations fournies. L'entreprise reconnaît le droit de l'émettrice à cette rémunération versée par l'assureur. L'assureur répond seul d'erreurs, de négligence ou de renseignements erronés de l'émettrice en relation avec l'adhésion à InsurancePlus.

## SIGNATURES

Lieu et date

X

Nom et prénom en caractères d'imprimerie

X

Lieu et date

X

Nom et prénom en caractères d'imprimerie

X

Lieu et date

X

Signature juridiquement valable conformément au registre du commerce ou au formulaire de procuration

X

Joindre la copie d'une pièce d'identité officielle (passeport, carte d'identité, permis de conduire) comportant une photo reconnaissable, une signature, le lieu et la date d'établissement.

Signature juridiquement valable conformément au registre du commerce ou au formulaire de procuration

X

Joindre la copie d'une pièce d'identité officielle (passeport, carte d'identité, permis de conduire) comportant une photo reconnaissable, une signature, le lieu et la date d'établissement.

Tampon de la société